

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

-----  
**Présents :** Mme PATOUREL Martine, Maire, Mme CAYER Pierrette, 2<sup>e</sup> Adjoint, Mme NEUVILLE Monique, 3<sup>e</sup> Adjoint, M. GODET Jean-Claude, M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane Mme LIBOIS Marie-Madeleine, M. BOURDEAU Jean-François, M. IZABEL Thibault.

**Absents :** Mme LECROQ Céline, M. PENVERNE Frédéric, M. DEL PRETE Didier, Mme LEPESANT Martine  
M. ADELE Jean-Claude a donné pouvoir à Mme PATOUREL Martine  
Mme TCHERNOSCHECKY Catherine a donné pouvoir à Mme CAYER Pierrette  
M. MARIANI Thibault a donné pouvoir à Mme NEUVILLE Monique

M. MARUCHEAU DE CHANAUD Stéphane est nommé secrétaire de séance.

◆◆◆

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'approbation du compte rendu du 19 décembre 2017 : Monsieur BOURDEAU informe qu'il n'est pas d'accord sur les mots employés, relatifs au sujet de la subvention à l'école primaire.

## LOCATION SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle que la salle polyvalente avait été louée par Monsieur et Madame MORIT le 7 mars 2015. Ils avaient subi les dysfonctionnements du sonomètre tout juste installé. Le conseil municipal du 31 mars 2015 avait voté le remboursement de la salle, et le conseil avait éventuellement proposé la gratuité lors d'une prochaine location. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide la gratuité de la salle pour ces personnes lors de la location du 3 et 4 mars 2018.

## BULLETIN MUNICIPAL – CHOIX DE L'IMPRIMEUR

Madame le Maire informe le conseil que le bulletin sera bientôt finalisé et qu'il faut choisir l'imprimeur. Elle présente deux devis : Imprimerie LECAUX pour 650 exemplaires au 1 071 € HT et Imprimerie RENOUVIN pour 650 exemplaires au tarif de 1 120 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de retenir l'entreprise LECAUX.

## SDEC : Effacement réseaux rue des Perrelles, rue de la Concorde et rue des Fleurs

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

### RUE DE LA CONCORDE ET RUE DES FLEURS

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 206 520.00 € TTC

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 37 310. 00 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

### RUE DES PERELLES

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 47 760. 00 € TTC

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 9 562. 50 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal souhaite reporter ce sujet après le vote du budget.

## PRESENCE VERTE – CONVENTION PARTENARIAT

Madame le Maire présente la convention 2018 de partenariat pour la téléassistance aux personnes. Elle rappelle certains avantages de ce partenariat :

- ✓ Un coût maîtrisé
- ✓ La simplicité de gestion administrative car c'est Présence Verte qui gère le dossier
- ✓ Une qualité de service reconnue
- ✓ Bénéfice des dernières innovations : objets connectés et domotique

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention 2018 de partenariat avec Présence Verte.

Madame Marie-Madelaine LIBOIS quitte le Conseil Municipal pour raisons professionnelles et donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude GODET

### **SITE INTERNET – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Madame le Maire précise que notre site internet actuel ne fonctionne plus et qu'il y a lieu d'en créer un nouveau. Par conséquent, elle présente 2 devis du Site Web : MAKKOM pour un montant de 3 608. 40 € TTC et A6Tinfo pour un montant de 2 160. 00 € TTC et un devis de reprise de site par HOB pour un montant de 1980 € TTC. Le quorum n'étant plus atteint, le conseil à l'unanimité reporte le sujet au prochain conseil.

### **SDIS – Points d'eau incendie**

Madame le Maire informe que dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) il y a lieu de prendre un arrêté qui a pour objet d'en assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie (la SAUR a été sollicitée pour effectuer les vérifications des poteaux et bouche incendie) et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI).

Le quorum n'étant plus atteint, le conseil à l'unanimité reporte le sujet au prochain conseil.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire rend compte de la commission travaux qui s'est tenue le 15 février dernier

La séance est levée à 22 h 55

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits